Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le 21 OCT. 2026
ID : 034-213401359-20261016-A_2026_10_16_92-AR

République Française

COMMUNE DE LESPIGNAN

Département de l'Hérault ***Arrondissement de Béziers***

ARRETE DU MAIRE

N° : A-2026-10-16-92

Objet : Fixation du montant de la RODP Réseaux France Télécom

Madame le Maire de la Commune de LESPIGNAN

Vu l'article L 2122-22, 2° du Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 13 Décembre 2007 décidant d'instituer sur la Commune la redevance de d'occupation du domaine public pour les ouvrages et réseaux France Télécom,

ARRETE

Article 1 : Le montant de la redevance citée en objet est calculé à partir d'un montant plafond appliqué au km de réseau souterrain, aérien et aux autres installations type cabine, armoire, etc...). Pour 2026, elle s'élève à 2 367 €.

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LESPIGNAN, le 16 Octobre 2026

Le Maire,

MAIRIE DE LESPIGNAN (Hérault)

Géraldine ESCANDE-COLIN

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture De l'Hérault
Le : 20 OCT. 2026
Et publication ou notification
Du : 21 OCT. 2026
Le Maire :

MAIRIE DE LESPIGNAN (Hérault)

Hôtel de ville – 34710 LESPIGNAN - Tél : 04 67 37 02 06 info@lespignan.fr Fax : 04 67 37 63 44